

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2017

<p><b>DELIBERATION N° : 20171117_11</b></p> <p><b>OBJET :</b> Dénomination de rue Secteur des Lianes</p> <p>NOTA : Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, le :</p> <p style="text-align: center;"><b>01 DEC. 2017</b></p> <p>Nombre des conseillers en exercice : <b>39</b></p> <p>Présents : 28 Procuration : 5 Votants : 33 Abstention : 0 Exprimés : 33</p> <p>L'élu(e) délégué(e)</p>	<p>L'an deux mille dix-sept, le dix-sept novembre à dix-sept heures dix-neuf minutes, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Patrick LEBRETON - Maire</p> <p><b><u>Présents</u></b> LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; BAUSSILLON Inelda ; MUSSARD Harry ; VIENNE Axel ; YEBO Henri Claude ; LEBRETON Blanche ; LEBON Jean Daniel ; LEJOYEUX Marie Andrée ; MOREL Harry Claude ; GERARD Gilberte ; LEBON Guy ; VIENNE Raymonde ; KERBIDI Gérald ; JAVELLE Blanche Reine ; GRONDIN Jean Marie ; HOAREAU Claudette ; NAZE Jean Denis ; HUET Marie Josée ; HUET Henri Claude ; COURTOIS Lucette ; ETHEVE Corine ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; PAYET Yannis ; GEORGET Marilyne ; HOAREAU Sylvain ; GUEZELLO Alin ; FONTAINE Olivier.</p> <p><b><u>Représentés</u></b> MUSSARD Rose Andrée représentée par LEJOYEUX Marie-Andrée BATIFOULIER Jocelyne représentée par VIENNE Axel LEBON Marie-Jo représentée par NAZE Jean-Denis BOYER Julie représentée par LANDRY Christian RIVIERE François représenté par GUEZELLO Alin</p> <p><b><u>Absents</u></b> HOAREAU Jeannick ; FRANCOMME Brigitte ; ASSATI Marie Pierre ; PAYET Priscilla ; GUEZELLO Rosemay ; MALET Harry.</p>
<p>Le Maire</p> <p> <b>Christian LANDRY</b></p>	<p>Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Monsieur PAYET Yannis, conseiller municipal, a été désigné à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.</p>

# Séance du 17 novembre 2017



**DÉLIBÉRATION N° :** 20171117\_11

**OBJET :**

**Dénomination de rue  
Secteur des Lianes**

## NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

### Le Maire expose :

Dans le cadre des opérations de logements privés ou publics programmées sur le territoire de la Commune de Saint-Joseph, il est prévu la création de voies pour desservir les futurs résidents.

Ces voies doivent être clairement identifiées pour permettre aux futurs occupants de se faire enregistrer auprès des différents organismes et plus particulièrement auprès des services postaux.

C'est pourquoi, il est proposé à ce jour de dénommer une nouvelle voie qui sera créée dans le cadre de l'opération de logements sociaux conduite par la SEMAC, située aux Lianes à proximité de l'école et du cimetière.

Cette nouvelle voie permettra de desservir 29 LLTS "Logements Locatifs Très sociaux" de type maison de ville.

La proposition de dénomination de la voie figure dans le tableau suivant :

Secteur	Opération	Dénominations proposées
Lianes	<p><b>Opération publique de logements sociaux réalisée par la SEMAC comprenant 29 maisons de ville</b></p> <p><b>Livraison:</b> prévue au 1er semestre 2018</p> <p><b>Linéaire de la voie :</b> environ 230 ml</p>	<p><u>Pour la voie :</u>  <b>Impasse THEODORE CHANU</b>                      En hommage à la famille propriétaire d'une des parcelles de l'opération</p> <p><u>Pour l'opération :</u>  <b>Opération SCHOLASTIQUE HOAREAU</b></p>

Il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver les dénominations proposées dans le tableau ci-dessus ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

**Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,**

**Vu le Code général des collectivités territoriales,**

**Vu la note explicative de synthèse n°11,**



Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

**Présents : 28**

**Représentés : 5**

**Pour : 33**

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**Article 1<sup>er</sup> .-** APPROUVE les dénominations proposées dans le tableau ci-après.

Secteur	Opération	Dénominations
Lianes	Opération publique de logements sociaux réalisée par la SEMAC comprenant 29 maisons de ville	<u>Pour la voie :</u> <b>Impasse THEODORE CHANU</b> En hommage à la famille propriétaire d'une des parcelles de l'opération
	Livraison: prévue au 1er semestre 2018	<u>Pour l'opération :</u> <b>Opération SCHOLASTIQUE HOAREAU</b>
	Linéaire de la voie : environ 230 ml	

**Article 2.-** AUTORISE le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

**Article 3.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Saint Denis de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Acte rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

Et publication ou notification

Du :

**01 DEC. 2017**

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire



L'élu(e) délégué(e)

**Christian LANDRY**

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le 01/12/2017



ID : 974-219740123-20171117-DCM20171117\_11-DE